

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	6	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	11	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	13	
La rubrique informative	15	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	26	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous joindre	28	
Un grand merci à tous nos collaborateurs.		Mise en pages : Ginette Labbé
		Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 17 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

Vos élus ont autorisé en janvier dernier le projet de chauffage à la biomasse pour le Centre Joachim-Tremblay tel que présenté par la Coopérative forestière St-Dominique; ce projet devrait permettre des économies importantes à ce chapitre, soit, pour la première année, un montant qui oscillerait autour de 34 000 \$ si les évaluations effectuées dans l'étude de faisabilité s'avéraient positives, tel que prévu.

Il y a quelques semaines, nous avons été dans l'obligation de remplacer, au coût de 43 400 \$, le condenseur évaporatif du Centre Joachim-Tremblay, appareil qui a rendu l'âme après 45 ans d'utilisation, soit 20 ans de plus que la durée de vie normale de cet équipement puisque ce dernier avait toujours été très bien entretenu au fil des ans, ce qui nous a permis de maximiser son utilisation.

À la réunion du conseil municipal du 12 mars dernier, nous avons accepté deux projets majeurs de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviales ainsi que pour la réfection des chaussées, soit le premier pour la 4^e Avenue Est au

montant de 396 115 \$ et l'autre pour la 4^e Avenue Ouest entre la rue Principale et la 1^{re} Rue, celui-ci, pour un investissement de 383 195 \$; ces travaux seront réalisés au cours des prochains mois. Ces projets seront payés comptant par la municipalité grâce aux surplus accumulés.

Dans les autres travaux importants que nous réaliserons l'été prochain, nous ferons le rechargement en concassé de la traverse de Colombourg entre la Route 111 et le 2^e Rang ainsi que celui du village de Colombourg jusqu'au coin Montagne à Fred. Nous procéderons au remplacement d'un ponceau sur le chemin Macameau et ferons l'installation d'une nouvelle signalisation dans les rues de la municipalité. Nous remplacerons aussi la pompe principale de distribution de l'eau potable à l'usine de filtration et si nous obtenons la subvention qui sera demandée au Pacte rural, nous installerons un nouveau jeu sécuritaire dans le parc Guillaume-Cornellier pour remplacer celui devenu désuet. Naturellement, cela s'ajoute à tous nos travaux réguliers que nous devons faire d'année en année.

Du côté du Centre Joachim-Tremblay, nous procéderons à des travaux sur la toiture visant à refaire à neuf la partie administrative et celle au-dessus des salles de réception et nous ferons appliquer une peinture à base d'élastomère sur le reste de celle-ci afin de la rendre étanche. Nous allons également remplacer le système d'éclairage de l'enceinte de la patinoire puisque celui existant n'est plus performant et les pièces de rechange non disponibles. Ces changements nous permettront de faire des économies de près de 42 % sur les coûts de consommation énergétique de cet éclairage comparé à l'ancien système. Lors de ces travaux, nous en profiterons aussi pour faire l'installation d'un plafond réfléchissant, ce qui améliorera de façon très importante la luminosité dans l'aréna pour nos utilisateurs et nous prévoyons aussi ajouter et remplacer certaines « baies vitrées » autour de la patinoire. L'an prochain, si les élus en décident, nous avons comme projet de refaire la bande de la patinoire et de changer les portes de celle-ci.

Le comité de la Politique familiale travaille fort à l'élaboration de la politique et vous pourrez, à la lecture des

résultats du sondage inclus dans cette édition, prendre connaissance des commentaires et des suggestions des personnes qui y ont donné suite. Vous serez aussi à même de constater que bien que certaines demandes soient faisables, plusieurs autres sont, quant à elles, irréalisables pour une petite ville comme Macamic. Les membres du conseil prendront connaissance des recommandations qui découleront du rapport que le comité leur déposera en vue d'orienter notre planification pour les années à venir et prendront des décisions en fonction de la capacité de payer des contribuables.

Concernant le dossier de l'animation en loisirs sur notre territoire, nous avons, à trois reprises, affiché le poste d'animateur et aucune candidature répondant aux exigences n'a été reçue. Nous devons donc relancer le processus au cours des prochains mois pour essayer de combler ce poste pour l'automne prochain, car durant la période estivale, madame Jeanne Neveu-Delage reviendra avec son équipe pour l'animation estivale auprès de nos jeunes.

Suite à des questionnements de quelques citoyens, nous voulons vous confirmer que la municipalité a une entente avec le

Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales pour l'utilisation de la piscine au Centre Saint-Jean pour nos citoyens. Le fait, par contre, que nous ne puissions offrir des périodes de bain libre est dû à une situation hors de notre contrôle puisque nous n'avons aucune personne ayant les qualifications exigées pour faire la surveillance à la piscine. Nous avons tenté de recruter des sauveteurs à La Sarre, à Rouyn-Noranda et même à Amos et personne n'a accepté ce travail. Nous sommes toujours à la recherche, donc si vous connaissez des personnes intéressées par ce travail, invitez celles-ci à contacter le directeur général, monsieur Denis Bédard.

L'arrivée prématurée du beau temps, de la pluie et de la chaleur a occasionné une fonte des neiges très rapide, ce qui, pour certaines propriétés, a fait en sorte qu'il y a du débordement de nos réseaux dans quelques sous-sols. Nous désirons vous rappeler à nouveau la réglementation municipale en cette matière qui précise que :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous

les appareils, notamment les renvois de planchers, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français. En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction. Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

Vous avez des préoccupations, des questions ou vous désirez vous informer sur les divers dossiers qui touchent votre municipalité, n'hésitez pas à communiquer avec la direction générale de la municipalité ou avec vos élus, c'est toujours avec empressement que nous répondrons à vos demandes.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Daniel Rancourt, maire

Informations municipales



**Aux contribuables de la Ville de
Macamic**

AVIS PUBLIC

**Concernant le calendrier modifié des
séances ordinaires du conseil
pour l'année 2012**

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté, le 19 mars 2012, un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à **19 heures**, et qui se lit comme suit :

- ☞ 9 janvier
- ☞☞ 13 février
- ☞☞☞ 27 février
- ☞☞☞ 12 mars
- ☞☞☞ 26 mars
- ☞☞☞ 10 avril
(9 congé, lundi de Pâques)
- ☞☞☞ 14 mai

- ☞☞☞ 11 juin
- ☞☞☞ 9 juillet
- ☞☞☞ 13 août
- ☞☞☞ 10 septembre
- ☞☞☞ 9 octobre
(8 fête de l'Action de Grâce)
- ☞☞☞ 12 novembre
- ☞☞☞ 10 décembre

Donné à Macamic, ce 21 mars 2012.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

**Aux propriétaires d'abris d'autos
amovibles**

**Objet : Rappel concernant les
abris d'autos amovibles**



Nous aimerions vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'autos amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :

Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible **est prohibé entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre**. Il n'est autorisé que pour desservir un usage

résidentiel. Il doit être localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant.

Il peut y avoir sur un même lot au plus deux abris amovibles simples ou un seul abri double. Tout abri amovible pour plus de deux automobiles est interdit.

Un abri d'auto amovible doit être muni d'ancrages au sol installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les matériaux de revêtement extérieur doivent être opaques et d'une seule couleur. Ils doivent être entretenus et maintenus en bon état.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30, au 819 782-4604.

Il y a beaucoup de façons de rendre l'hiver un peu plus agréable, il suffit de les utiliser convenablement et selon les règlements s'y rattachant.

L'utilisation de l'eau potable

L'arrosage des pelouses et jardins

Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable pour fin d'arrosage

extérieur, des politiques d'arrosage sont établies selon les numéros civiques.

L'arrosage est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et 24 heures. Il est interdit en dehors de ces périodes.

Les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis uniquement tandis que les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques impairs peuvent arroser les mercredis, vendredis et dimanches.



De manière générale, seul l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une fermeture automatique est autorisé; cependant, les tourniquets et autres instruments commerciaux d'arrosage ainsi que les systèmes d'arrosage automatiques enfouis dans le sol sont autorisés en autant qu'ils soient utilisés de façon raisonnable.

Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours au besoin pendant 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules

Le lavage des véhicules est permis tous les jours à n'importe quelle heure de la journée à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.



Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

Il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Nonobstant l'alinéa précédent, du 1^{er} avril au 15 mai, il est permis d'utiliser un boyau avec fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'automobiles, les trottoirs et les patios. Le nettoyage est également autorisé lors de travaux de peinture ou de rénovation du pavage ou du bâtiment.

Utilisation de l'eau pour faire fondre de la neige

Il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour nettoyer ou faire fondre la neige ou la glace.

Le remplissage de piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures.

Nonobstant l'alinéa précédent, le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile jusqu'à un maximum de 30 centimètres de profondeur. (Règlement 04-046 et ses amendements).



OFFRE D'EMPLOI

(Poste régulier à temps partiel)

Emploi : Adjoint administratif et inspecteur municipal adjoint

Ville de Macamic

La Ville de Macamic est la deuxième municipalité en importance dans la MRC d'Abitibi-Ouest, elle compte une population de 2 781 habitants et elle est

issue des regroupements de l'ancienne ville de Macamic, de l'ancienne paroisse de Macamic et de la municipalité de Colombourg.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité et la supervision du directeur général de la Ville de Macamic et de l'inspecteur municipal ou de leur mandataire, l'adjoint administratif et inspecteur municipal adjoint a pour responsabilités de :

- Effectuer diverses tâches de secrétariat ainsi qu'une gamme variée de tâches administratives;
- Analyser, préparer, présenter et faire le suivi des dossiers qui sont acheminés au comité consultatif d'urbanisme;
- Faire le suivi auprès de nos assureurs;
- Faire le suivi concernant les lots épars et intramunicipaux;
- Faire appliquer les règlements de construction, de rénovation, de lotissement, de zonage et autres règlements d'urbanisme;

- Étudier, élaborer et proposer les modifications requises auxdits règlements;
- Analyser, recevoir et assurer la délivrance des divers permis de types d'autorisation ou d'approbation prévus par les règlements;
- Étudier les projets de développement urbain et formuler les recommandations requises quant à leur acceptation, leur refus ou les modifications à y apporter;
- Collaborer au traitement des plaintes des contribuables;
- Effectuer toute autre tâche que lui confie son supérieur.

COMPÉTENCES ET FORMATION EXIGÉES

- Détenir un diplôme d'études professionnelles en secrétariat (DEP) ou en technologie de génie civil;
- Excellent français écrit et oral (des examens d'aptitudes seront exigés);
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5 et posséder un véhicule automobile.

ATOUS ET CARACTÉRISTIQUES SOUHAITÉS

- Avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office et d'Internet;
- Sens de l'organisation, bonne capacité d'adaptation et autonomie;
- Flexibilité au niveau de l'horaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Déplacement : la nature du travail requiert certains déplacements avec son véhicule;
- Type d'emploi : poste régulier 6 mois/année, environ 35 heures par semaine et l'autre 6 mois, environ 6-7 heures par semaine;
- Horaire de travail : essentiellement en semaine, de jour, entre 8 heures et 16 heures 30, peut être appelé à assister à des réunions en dehors des heures de bureau;
- Entrée en fonction : dès maintenant;
- La formation en inspection municipale est fournie par

l'employeur, mais toute personne possédant déjà de l'expérience en ce domaine pourrait être priorisée;

- Rémunération : selon l'échelle de salaire de la Ville de Macamic et en fonction de l'expérience.

POUR POSTULER

Au plus tard le 20 avril 2012, veuillez adresser votre curriculum vitae et votre lettre de présentation à l'attention de :

Monsieur Denis Bédard
Directeur général de la Ville de
Macamic
70, rue Principale
Macamic Québec
J0Z 2S0

ou par courriel à l'adresse suivante :
dbedard.macamic@mrcao.qc.ca.

Note : Ce poste est offert aux hommes et aux femmes. L'emploi de la forme masculine est utilisé pour alléger le texte.

N.B. Seuls les candidats retenus seront contactés.

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Les ombres qui m'attendent
Carlene Thompson
(Don Club Lions)
- L'anxiété, comment s'en sortir
Laurent Lacherez
- Les complaisances du cœur
Belva Plain
- Quand Dieu s'en mêle, des miracles arrivent
Neale Donald Walsch
- Petals' Pub
Arlette Cousture
- Tunnels - tome 5
Roderick Gordon
- Liens familiaux
Danielle Steel
(Don Club Lions)
- Comment mettre la droite K.-O.
Jean-François Lisée
- Sans antécédents
Sophie Bérubé
- Lily Bard
Charlaine Harris
- Sous haute tension
Harlan Coben
- Les blessures invisibles
Nicholas Evans
- Souvenirs de la banlieue
Rosette Laberge
- La Saline
Louise Lacoursière
- Les recettes secrètes de nos mères
Coup de pouce



Nouveautés (secteur Colombourg)

- Sur les traces du bonheur
Christian Tétréault
- Les péchés de nos pères
- Le sanctuaire des braves
Bryan Perro
- Cherche et trouve les différences
- L'écho du doute
- Mater l'agent secret
- Petals' Pub
Arlette Cousture
- Livre des records Guinness 2012
- Le cercle secret - tome 1
L.J. Smith

Notre gagnante du tirage de Noël est madame Colette Dessureault.

CACI (Colombourg)

Il y a maintenant des ordinateurs à la bibliothèque pour ceux et celles qui désirent les utiliser. Les heures d'ouverture sont les mêmes que celles de la bibliothèque, soit le mardi et le mercredi de 12 heures à 13 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures et de 19 heures à 20 heures 30. Le coût d'utilisation est de 2 \$ l'heure.

Du nouveau à la bibliothèque

Nous avons maintenant des raquettes, oui, des raquettes pour prêter, soit deux paires pour adultes et deux paires pour enfants. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque au 819 333-5783 ou à Noëlla Royer au 819 333-4466.

Nous récupérons aussi les cartouches d'encre et les vieux téléphones cellulaires pour Mira. Vous pouvez venir les porter à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

Merci au nom des Fermières et de Mira.



La page communautaire

Fermières de Macamic

Les gagnants des prix offerts lors du tirage organisé par les Fermières de Macamic, le 14 février dernier, sont :

1^{er} prix : Sabrina Gagnon de Guyenne a remporté la courtepointe faite par les Fermières;

2^e prix : Lucien Flageole de Macamic s'est mérité une perceuse offerte par BMR de Macamic;



3^e prix : François Mélançon de La Sarre a gagné l'ensemble de couteaux donné par les Meubles Gélinas de Macamic.

Félicitations aux gagnants et merci à toutes les personnes qui nous ont encouragées.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

Vendredi et samedi de 9 heures à 21 heures et dimanche de 12 heures à 16 heures.

Les personnes qui ont des articles à donner peuvent les apporter au sous-sol de l'église de Macamic, le mercredi 2 mai de 12 heures à 18 heures et le jeudi 3



mai de 12 heures à 21 heures. S'il vous est impossible de vous déplacer ou que vous avez des objets trop lourds, nous pouvons aller les chercher.

Pour information, vous pouvez téléphoner à Daniel, le responsable de la vente de garage, au 819 782-9243.

Vente de garage

Pour une 6^e année consécutive, il y aura une vente de garage au profit de la fabrique de Macamic les 4, 5 et 6 mai, au sous-sol de l'église de Macamic.

Invitation spéciale pour les couples mariés religieusement dans notre église

Voici une invitation spéciale pour les couples mariés à l'église paroissiale

depuis 5 ans, 10 ans, 15 ans et tous les multiples de 5 suivants. Notre curé, l'abbé Léandre, fera le renouvellement de leur engagement de mariage et les bénira lors de la célébration dominicale du 20 mai, à 11 heures.



Cette célébration s'effectuera d'une manière très sobre puisque tous les couples devront demeurer dans leur banc.

Parlez-en à toutes les personnes que vous connaissez et qui, en 2011, ont célébré ou célébreront un anniversaire de mariage. Ce sera une belle occasion de fraterniser dans notre communauté chrétienne.

L'équipe locale paroissiale

Fête de l'amour et de la fidélité

Pour les couples qui désirent témoigner leur engagement pour les 5-10-15 ans et autres années de mariage en 2012, il y aura une messe le 13 mai, à Colombourg, en même temps que la fête des Mères. Les personnes intéressées peuvent donner leur nom à madame Madeleine Noël au 819 333-5201.



Brigade des pompiers volontaires de Macamic

Avec la fin de l'année 2011 et le début de 2012, trois pompiers ont été honorés au sein de la brigade, soit monsieur Michel Desrochers pour ses 15 années de service ainsi que messieurs Jean Morin et Denis Pépin pour leurs 20 ans de service. Ensemble, tous les pompiers (23) comptent 300 ans de service avec, bien sûr, monsieur Michel Plourde qui compte à lui seul plus de 43 ans de service.

Au cours des prochaines semaines, les activités du printemps vont reprendre, si ce n'est déjà fait, dont le brûlage du foin et du gazon mort. Ce genre de feu est interdit et plusieurs personnes l'ont appris à leurs dépens en y perdant des bâtiments, des véhicules et autres. La meilleure façon de ne pas être le prochain sur la liste est de ne pas recourir à cette méthode.



En 2012, soyons préventifs.

Roger Alain
Secrétaire-trésorier

Rubrique informative

Semaine du grand nettoyage

Vous désirez vous départir de gros rebuts et d'articles encombrants, profitez des journées du grand nettoyage le 23 mai pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic; pour le secteur Colombourg, la collecte se fera le 24 mai 2012.



Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse au plus tard le mardi 22 mai 2012, au bureau de l'hôtel de ville, à Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223 ou à Ginette Labbé, poste 227, du lundi au vendredi, de 8 heures à 16 heures 30.

Veillez noter que les pneus doivent être séparés des jantes.

NE SERONT PAS RAMASSÉS :

- pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- huiles

- peinture
- branches
- foin
- solvants
- matériaux de construction, rénovation et démolition (ex. bardeaux d'asphalte)
- animaux morts
- armes à feu et munitions
- plastique d'ensilage
- poches de grain
- ciment
- briques
- résidus domestiques dangereux



Ne pas oublier de mettre vos ordures dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin la veille de la collecte.

L'autogestion des soins pour une meilleure qualité de vie

En Abitibi-Témiscamingue, près du tiers de la population âgée de 25 ans et plus est atteinte d'une ou de plusieurs maladies chroniques et ce chiffre ne cesse de croître avec les années. Dans le but de venir en aide à cette population, l'Agence régionale de la santé et des

services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a instauré le programme *Autogestion des soins* dans les différents Centres de santé et de services sociaux de la région. Ce programme est destiné à toute personne vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques (**obésité, cancer, dépression, maladies cardiaques et pulmonaires, fibromyalgie**, troubles en raison d'un AVC et tout autre problème de santé chronique) ainsi qu'à leurs proches. Le programme *Autogestion des soins* a pour but de permettre aux participants d'acquérir l'autonomie et les habiletés nécessaires afin de bien prendre en charge leur santé.

Le programme *Autogestion des soins* comprend un atelier de 2 heures 30 par semaine durant six semaines consécutives. Durant les six semaines du programme, les participants acquièrent diverses aptitudes relatives aux sujets tels que :

- L'établissement d'objectifs et la résolution de problèmes;
- La gestion des symptômes fréquents tels que la douleur, la fatigue;
- La gestion des émotions telles que la colère, la peur, la frustration;

- L'adoption de saines habitudes de vie pour l'amélioration de la condition physique (activité physique, nutrition);
- Les techniques de réduction du stress et de l'anxiété;
- L'établissement d'une communication efficace avec les professionnels de la santé et les proches.

En Abitibi-Ouest, le prochain groupe *Autogestion des soins* se tiendra en mai 2012, n'hésitez pas à vous inscrire. Votre participation au programme est gratuite et vous pouvez venir accompagné de l'un de vos proches. Si vous désirez déposer votre candidature pour devenir animateur bénévole, vous pouvez téléphoner au numéro ci-dessous.

Pour de plus amples informations et pour vous inscrire, veuillez communiquer avec madame Caroline Gauthier, coordonnatrice du programme *Autogestion des soins* au Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales au 819-333-2311, poste 2543.



Chronique verte de la
MRC d'Abitibi-Ouest

Achetez recyclé, préservons l'environnement

Acheter des produits à contenu recyclé permet de créer une demande soutenue pour les matières secondaires, c'est-à-dire les matières issues du recyclage qui entrent dans la fabrication de nouveaux produits. On favorise ainsi le développement et le maintien de nouveaux débouchés pour des matières autrement vouées à l'élimination.

Ainsi, en achetant des produits issus du recyclage, on protège l'environnement de deux façons :

- En utilisant des matières résiduelles dans la fabrication de nouveaux produits, on évite de recourir à l'élimination pour en disposer, ce qui réduit aussi les gaz à effet de serre qui auraient pu être générés dans le processus.
- En encourageant l'utilisation de matières secondaires dans la fabrication de nouveaux produits

plutôt que de la matière vierge, on préserve les ressources naturelles.

Être éco-citoyen

Souvent sollicité financièrement, le citoyen s'attend à des bénéfices concrets. Il souhaite en avoir pour son argent et s'attend à ce que, tout comme lui, l'entreprise manufacturière agisse en bon citoyen soucieux de la protection de l'environnement. Le développement, la mise en marché et l'achat de produits à contenu recyclé sont des moyens pour concrétiser cette implication civique.

Acheter recyclé et le faire savoir, c'est assurer, pour la collectivité, la cohérence de la gestion des matières résiduelles et aller dans le sens du développement durable.

Source : RECYC-QUÉBEC

Service de garde

Message aux parents des élèves fréquentant les Pavillons de Colombourg et de Mancebourg :

Inscription pour le service de garde Les Aventuriers du Pavillon de Colombourg.

Renseignements de base

Les heures de service sont de 14 heures 50 à 17 heures 45 les jours de classe; aucun service n'est donné le matin et le midi. Pour les congés pédagogiques, les heures de service sont de 7 heures 30 à 17 heures 45.

Les tarifs pour les journées de classe sont de 7 \$ par jour par enfant; pour les congés pédagogiques, 20 \$ par jour par enfant (pour les enfants inscrits à temps plein).



Pour les enfants inscrits moins de trois jours par semaine, les tarifs sont les suivants : pour les jours de classe : 9 \$ par jour par enfant; pour les congés pédagogiques : 23 \$ par jour par enfant.

Il y a des frais d'inscription de 20 \$ par enfant.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 819 333-8692.

Sylvie Blais, éducatrice

La Société canadienne du cancer (SCC) devant la Commission de la santé : la SCC réclame une loi ce printemps dans le dossier du bronzage artificiel.

La SCC a fait valoir que la vente libre de services de bronzage et son accès facile à une jeune clientèle sont incompatibles avec son caractère nocif pour la santé.

La SCC s'est présentée en commission avec l'appui de 65 groupes formés de plus de 500 organismes; tous exigent que les enfants et les adolescents n'aient plus accès au bronzage en cabine et que des actions soient prises pour prévenir les cancers de la peau, le cancer le plus fréquent et celui dont la croissance est la plus forte chez les jeunes Québécois; en fait, le nombre de cas de mélanomes a plus que doublé en 15 ans.

La pétition qui a donné lieu à l'étude de ce dossier a principalement circulé dans les *Relais pour la vie* de la SCC. En tout, c'est près de 60 000 personnes qui ont exigé un encadrement immédiat de l'industrie du bronzage au Québec. Comme les dermatologues et l'Institut national de santé publique (INSPQ), les signataires de la pétition, la SCC et ses alliés ont de nouveau demandé :

1. **D'interdire la vente de services de bronzage artificiel aux mineurs;**
2. **De mettre sur pied un registre québécois des commerces offrant des services de bronzage artificiel, pour assurer le respect de la loi;**
3. **De restreindre leurs pratiques marketing : fin des coupons-rabais dans les agendas scolaires, fin des promotions lors des bals de finissants, etc.**

La SCC propose aussi d'instaurer une taxe à la séance de 10 % sur les services de bronzage artificiel, comme c'est le cas partout aux États-Unis et l'interdiction des forfaits comme pour les produits du tabac : 2 pour 1, cartes de fidélisation, etc.

En 2009, le Centre international de Recherche sur le cancer (CIRC) a classé les lits de bronzage dans la catégorie des risques de cancer les plus élevés pour l'humain, comme la cigarette, l'amiante. Il a aussi statué que l'exposition au bronzage artificiel, avant l'âge de 35 ans, augmente de 75 % le risque de développer un mélanome. « Le consensus scientifique et social est là : une loi sur le bronzage artificiel est une nécessité qui est souhaitée par la population. Messieurs Charest et Bolduc ont toutes les cartes en main pour

légiférer en ce sens et prévenir de nombreux cancers de la peau », conclut Mélanie Champagne, analyste des politiques aux affaires publiques de la Société canadienne du cancer.

La Société canadienne du cancer combat la maladie en faisant tout ce qu'elle peut pour prévenir le cancer, sauver des vies et soutenir les personnes qui en sont atteintes. Pour en savoir plus sur le cancer, veuillez consulter notre site Web à l'adresse cancer.ca ou appeler notre Service d'information sur le cancer, un service gratuit et bilingue, au 1 888 939-3333.

Renseignements :

Anne-Marie Guimont

Société canadienne du cancer – Abitibi-Témiscamingue/Jamésie

amguimont@quebec.cancer.ca |

1 800 267-6707

Politique familiale municipale de Macamic

Bonjour à vous, familles de Macamic

Comme nous vous l'avons mentionné auparavant, nous vous faisons parvenir un compte-rendu du sondage que nous vous avons demandé de remplir, en

novembre dernier, pour connaître votre opinion sur divers services offerts à Macamic. Cet exercice avait pour but de mieux cibler vos besoins et vos attentes lors de la création du plan d'action de la future Politique familiale municipale.

Un total de 1165 sondages ont été envoyés aux familles; de ce nombre, 140 ont répondu au questionnaire, ce qui représente une participation de 12,02 %. Pour ce qui est de la participation des élèves, 184 ont participé au sondage sur une possibilité de 220, ce qui représente 83,64 % de collaboration.



Vous comprendrez que nous ne pouvons pas tout mentionner dans ce bulletin, mais nous vous présentons un résumé des réponses au sondage les plus populaires.

SONDAGE FAMILLE

Les familles macamicoises ont commenté et suggéré plusieurs idées; voici les plus populaires :

➤ 18,6 %, soit 26 répondants sur 140, incitent la municipalité à trouver un endroit pour y installer une maison des jeunes;

- 17,9 %, soit 25 répondants sur 140, réclament et mentionnent qu'il y a urgence à ce qu'il y ait un service de garde en milieu scolaire. De plus, travailler pour ajouter des garderies à 7 \$ et privées car la liste d'attente, pour avoir accès à ces services, ne cesse d'allonger. D'autres aimeraient qu'il y ait un service de garderie pour ceux qui travaillent le soir et les fins de semaine;
- 16,4 % des répondants, soit 23/140, demandent qu'il y ait plus d'activités pour les jeunes : activités extérieures, intérieures, patinage libre, glissades, ligues de : basket, soccer, volleyball, baseball et autres, activités diversifiées, culturelles, etc.;
- 11,4 %, soit 16/140, aimeraient une piste cyclable asphaltée;
- 10,0 %, soit 14/140, demandent qu'il y ait un contrôle pour la propreté autour des maisons;
- 7,9 %, soit 11/140 aimeraient que la pharmacie soit ouverte 5 jours par semaine;
- 7,1 %, soit 10/140, désirent qu'il y ait plus d'activités familiales : journée familiale, fêtes champêtres (Show & Shine, Saint-Jean, carnaval



- d'hiver, etc.), soirées familiales ou fêtes de quartier;
- 7,1 %, soit 10/140, veulent une nouvelle bibliothèque avec salle culturelle à usages multiples afin de développer le côté artistique de nos citoyens et par le fait même, en tirer un revenu pour aider à payer l'entretien.

D'autres idées et commentaires, tous aussi intéressants, ont été soulevés, mais par une minorité de répondants :

- Les chiens en liberté... C'est rendu que les chiens nous attaquent... On ne peut plus prendre de marche en ville, trop dangereux (4 personnes);
- Dans pratiquement tous les domaines, un manque d'information des services et des horaires d'activités;
- Plus de patinage libre et d'activités au Centre Joachim-Tremblay lors des congés fériés et de la semaine de relâche pour occuper les jeunes;
- Plus de présence policière en ville pour diminuer le vandalisme et sensibiliser les jeunes aux conséquences de ce geste ainsi que pour diminuer la vitesse des véhicules;



- Certaines familles aimeraient un partenariat avec le CSSS pour qu'il y ait plus d'heures de piscine pour les baignades en famille ou des cours de natation à prix modique;
- Pour certains, les taxes sont trop élevées;
- Innover dans des activités culturelles pour développer les talents des citoyens, jeunes et moins jeunes;
- Aller vers le compostage;
- Une autre semaine de grand ménage serait appréciée à l'automne;
- Essayer d'améliorer le goût de l'eau potable;
- Travailler pour changer l'image de la ville (drogue);
- Ajouter de l'éclairage dans certains secteurs;
- Sensibiliser les gens à l'importance du bénévolat et à l'implication bénévole;
- Faire respecter les règlements;
- Revoir le règlement pour les véhicules récréatifs trop bruyants en ville (soir et nuit).

Il y a encore beaucoup d'autres suggestions qui ont été apportées. Nous ne pouvons pas toutes les énumérer mais le comité famille a en main toutes ces demandes afin de pouvoir y répondre le mieux possible.

SONDAGE ÉLÈVES

Les demandes des élèves sont moins nombreuses, mais aussi importantes; elles rejoignent un peu l'idée des familles.

Voici le résultat des suggestions des 162 élèves du Séjour de Macamic ainsi que ceux du primaire de Macamic ville et campagne, de la 3^e année à la 6^e année :

- 38,3 % des jeunes demandent une maison des jeunes, soit 62 répondants sur 162;
- 8,6 % des jeunes répondants désirent plus de sports, activités et jeux (terrain de basket, soccer, karaté et autres activités d'hiver : glissades, etc.);
- 5,5 % aimeraient avoir plus de patinage libre la fin de semaine et le mercredi à l'heure du dîner;
- 4,9 %, soit 8 répondants de Macamic ville et campagne aimeraient un « skate park »;
- 4,3 % demandent que la pharmacie soit ouverte 5 jours/semaine;
- 3,7 % aimeraient avoir plus d'accessibilité à la piscine;



- 3,7 % parlent d'une patinoire extérieure mieux entretenue.

Les autres demandes qui reviennent à quelques reprises sont :

- Des jeux d'eau dans les parcs;
- Bibliothèque municipale ouverte plus longtemps et avec plus de choix de livres;
- Plus de jeux dans les parcs;
- Piste cyclable;
- Fêtes pour enfants : Père Noël, carnaval avec glissades, etc.;
- Activités par groupes d'âge.

Le secteur Colombourg, primaire de la 3^e année à la 6^e année, a ses particularités en ce qui concerne les demandes. Sur 22 répondants, les demandes sont :

- 36,4 % demandent un « skate park »;
- 27,3 % demandent un terrain de tennis;
- 22,7 % aimeraient que la glace de la patinoire extérieure soit mieux entretenue, que la porte de la cabane soit réparée et qu'il y ait un filet sur les buts;
- 18,2 % aimeraient avoir plus de jeux dans la cour de l'école.

Les autres demandes sont :

- Plus de jeux extérieurs et intérieurs;
- Piste cyclable.

Voici donc ce que vous aviez à dire en répondant au sondage. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris le temps de répondre au questionnaire. Soyez certains que tous les commentaires et les suggestions ont été lus et pris en considération. Grâce à vous, nous pourrions alimenter le plan d'action de la PFM qui verra le jour cette année et ainsi mieux agir pour répondre aux besoins des familles de Macamic.

Il ne faut pas oublier que ces commentaires devront faire l'objet d'une réflexion en fonction de la capacité de payer des contribuables et que malheureusement, nous ne pourrions pas donner suite à tout ce qui est énuméré, mais le maximum d'efforts sera fait.

Merci et à la prochaine.

Laurier Parent
Chargé de projet pour la PFM de
Macamic



Dans le cadre de son assemblée générale annuelle 2012, la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-

Témiscamingue / Nord-du-Québec tiendra une séance d'information publique afin de permettre à l'ensemble de la population de notre région de prendre connaissance des actions posées au cours de l'année 2011.

À cet effet, le point « Période de questions du public » est inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 28 avril 2012, à 13 heures 30, au Centre de Congrès de l'Hôtel Gouverneur, 123, avenue Murdoch, Rouyn-Noranda.

Source : Rémy Mailloux, directeur général

Ressource pour personnes handicapées
Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-
Québec
819 762-8116

**Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité régionale de comté
d'Abitibi-Ouest**

**Règlement numéro 01-2012
Règlement portant sur les heures de
circulation des véhicules hors-route**

Attendu que les modifications apportées à la loi sur les véhicules hors-route (Loi # 121) ont fait en sorte d'interdire la circulation des véhicules hors-route entre 24 heures et 6 heures à la grandeur du Québec à partir du 1^{er} décembre 2011;



Attendu que l'article 47.2 de cette loi autorise une municipalité régionale de comté (MRC) à adopter un règlement déterminant les heures de circulation pour l'ensemble de son territoire ou une partie de celui-ci;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest lors de sa séance du 14 décembre 2011;

En conséquence, sur proposition de monsieur le conseiller de comté Florent

Bédard, appuyée par monsieur le conseiller de comté Marcel Caron, il a été ordonné et statué par le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2 Objet :

L'objet du présent règlement vise à régir les heures de circulation des véhicules hors-route, motoneiges et véhicules tout-terrains (VTT) sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, le tout en conformité avec la loi sur les véhicules hors-route et le projet de Loi 121 qui modifie la loi sur les véhicules hors-route sanctionnée le 8 décembre 2010.

Article 3 Heures de circulation :

La circulation des véhicules hors-route (motoneiges et VTT) est permise 24 heures par jour sur l'ensemble des sentiers reconnus par la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec et la Fédération québécoise des Clubs QUAD

sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Article 4 Entrée en vigueur :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Camp de jour 2012

Attention, attention, le temps est venu de planifier notre été; c'est ainsi que la Ville de Macamic offre, encore cette année, les services d'un camp de jour.

Critères d'inscription :

Être un enfant de la Ville de Macamic incluant le secteur Colombourg ainsi que les secteurs environnants et être âgé entre 5 ans et 15 ans.



Horaire :

Activités, bricolage, sorties ludiques, culturelles et surtout beaucoup de plaisir seront au rendez-vous. Les heures d'ouverture seront de 7 heures 30 à 16 heures 15 du lundi au vendredi. Le camp débutera le 25 juin 2012 et devrait

couvrir toute la période du congé scolaire.

Période d'inscription :

Les formulaires d'inscription seront disponibles de trois façons :

Ils seront envoyés dans les écoles, ils seront disponibles sur le site Internet de la Ville de Macamic et également au bureau municipal.

Le paiement se fera directement au bureau de la Ville de Macamic et les inscriptions devront être faites pour la mi-mai 2012.

Responsable du camp de jour :
Jeanne Neveu-Delage 819 782-2257

Animatrice du camp :
Cassandra Goulet

Brunch de la fête des Mères

Il y aura un brunch pour la fête des Mères, le 13 mai, à Colombourg. Pour réservation, veuillez donner votre nom à madame Denise Beaudette au 819 333-5320.

Le calendrier des activités

Mai	6	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	14	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Jun	3	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	11	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures

Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures

et de 19 heures à 20 heures 30

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et

de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 14 juin 2012, **la date limite pour apporter vos textes est le 18 mai**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8h à 12 et de 13h à 16h30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	Poste
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Myriam Audet	Inspectrice municipale adjointe	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Madame Lucette Bastien	Responsable des 2 bingos hebdomadaires	231
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet	225
Monsieur Laurier Parent	Chargé de projet - Politique familiale	225
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

EMPLOYÉS DU GESTIONNAIRE PRIVÉ DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur	233
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire	231
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay		819 782-4464

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	819 787-6340
-------------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	819 782-4866
-----------------------	--------------

Adresse électronique : macamic@mrcao.qc.ca
 Site internet : www.villemacamic.qc.ca